

# Fondation vaudoise pour la formation et le perfectionnement professionnels des métiers MEM

## Rapport d'activité 2021



Le Syndicat.  
Die Gewerkschaft.  
Il Sindacato.

# 1. Message du Président

---

## Sommaire

---

1. Message du Président
2. Les organes
3. Rappel historique
4. Quelques chiffres 2021
5. Utilisation des contributions
6. Apprentissages soutenus
7. Règles pour l'attribution des soutiens

2021 fut une année remplie d'incertitudes, de hauts et de bas engendrés par la pandémie de Covid-19. Le temps semble s'écouler différemment lorsque notre quotidien est rythmé par la crise sanitaire et les annonces du Conseil fédéral, auxquelles nous étions suspendus.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'année fut complexe et ponctuée par ces vagues. Néanmoins on ne s'est pas laissé décourager car si on ne peut pas arrêter les vagues, on peut apprendre à surfer. Cette maxime résume parfaitement notre état d'esprit, qui nous a permis de soutenir au mieux nos partenaires, malgré l'incertitude.

La marche des affaires dans l'industrie des machines, des équipements électroniques et des métaux (industrie MEM) s'est développée de manière fort réjouissante en 2021. Sans les difficultés rencontrées au niveau des chaînes d'approvisionnement, le chiffre d'affaires et les exportations auraient connu un développement encore meilleur. Cependant la guerre en Ukraine soulève de nouvelles incertitudes qui devraient ralentir la demande des biens d'investissement.

C'est un défi majeur que d'accompagner les entreprises MEM dans une période comme celle-ci, afin de préserver le savoir-faire et la formation duale avec des conditions cadres susmentionnées. La Fondation MEM sera à côté des entreprises et des employés de manière indéfectible afin de soutenir le tissu industriel vaudois. La construction du nouveau centre de formation vaudois de l'industrie (CFVI) fait partie de la mission. En effet, le CFVI, créé en 1989, connaît un nouveau développement. En s'associant avec l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA-Vaud), le Groupement suisse de l'industrie mécanique (GIM-CH) bâtit un nouveau centre de formation commun au sein d'Y-Parc à Yverdon-les-Bains. La Fondation MEM soutient cet important projet. Quelque 1500 jeunes fréquenteront le futur centre dès la rentrée d'août 2023.

Le Conseil de Fondation a continué son travail de manière soutenue. Il s'est réuni à cinq reprises.

A nouveau président de la Fondation MEM, je tiens à remercier l'ensemble des membres du Conseil de Fondation et de l'administration pour l'excellent travail qui a été fourni dans un contexte compliqué pour la deuxième année consécutive. Je tiens ici à les remercier des efforts faits au quotidien pour assurer la relève de qualité essentielle à l'industrie vaudoise.

Yves Defferrard  
Président

## 2. Les organes

---

Président	Yves DEFFERRARD
Vice-président	Eric CHARMEY
Représentants patronaux	Jacques HENTSCH et Alain NICOLET
Représentants syndicaux	Marylin ADA et Noé PELET
Administrateur	Alain CHAPUIS
Organe de révision	Ofisa Berney Associés SA

## 3. Rappel historique

---

La Fondation pour la formation et le perfectionnement professionnels des métiers machines, électrotechnique et métallurgie a pour mission de soutenir les entreprises de l'industrie technique vaudoise pour la formation professionnelle et la formation continue.

La loi vaudoise tire son origine des premières Assises de la place industrielle, organisées en 2002 par les Départements de l'économie et de la formation et de la jeunesse du Canton de Vaud. Elle fut la réponse donnée aux préoccupations des partenaires sociaux et de certains élus concernant la pérennité de la place industrielle et surtout de ses places d'apprentissage, dans le contexte de l'époque. Elaborée avec l'étroite collaboration des partenaires sociaux concernés et soutenue par les principales associations économiques ainsi que par la totalité des groupes politiques, la loi fut adoptée par le Grand Conseil en novembre 2003. Elle est entrée en vigueur en 2004.

La Fondation MEM encourage la formation des apprentis en système dual et la formation continue. Elle finance tout ou partie des cours interentreprises de toutes les formations de CFC ou AFP, ainsi que les cours de préparation aux examens de CFC ou examens partiels.

La Fondation MEM a soutenu les travaux de la commission de formation professionnelle de l'industrie (CFPi), nommée par le Conseil d'Etat. Le soutien à cette commission dans laquelle siègent des représentants des employés, des employeurs, des écoles, de Swissmem et de Swissmechanic est désormais une tâche normale de notre Fondation.

La Fondation MEM a mis sur pied un projet de remboursement des frais d'acquisition des classeurs de formation pour les apprentis des sociétés MEM. Une fois de plus, elle fait œuvre de pionnier, au service de l'industrie.

## 4. Quelques chiffres 2021

### Entreprises assujetties

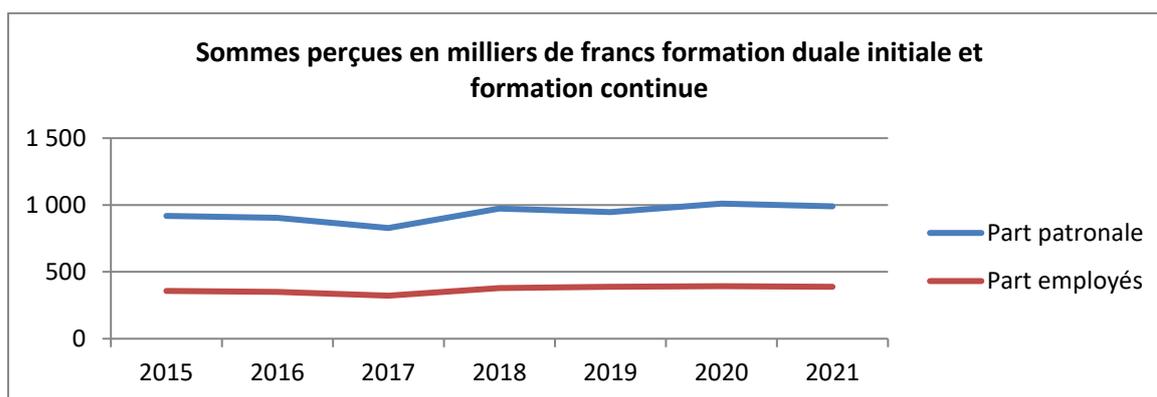
264 entreprises assujetties.

### Entreprises exemptées du paiement de la contribution

34 entreprises exemptées en raison d'un effort suffisant de formation (art. 10 LMEM).

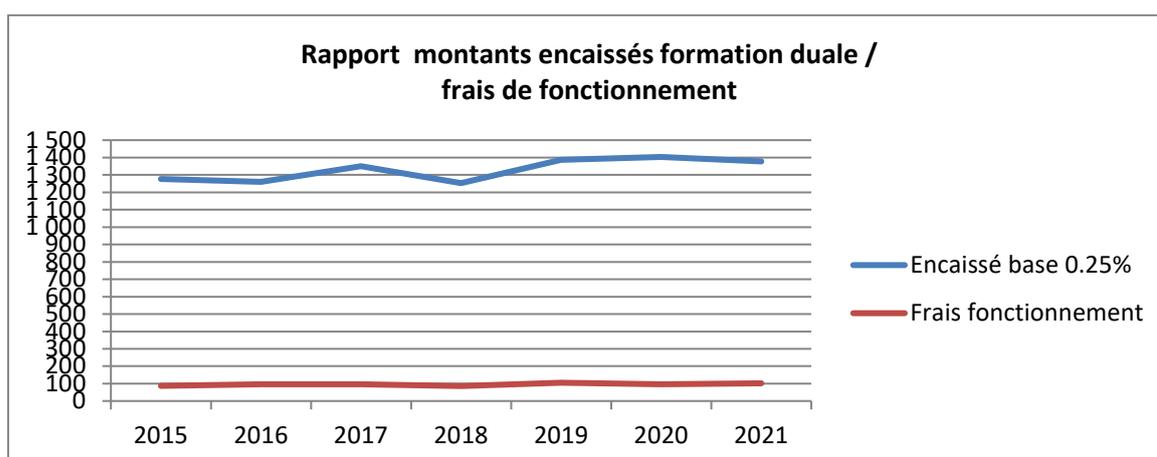
### Masse salariale soumise à la contribution

La masse salariale est de l'ordre de CHF 561 millions.



## 5. Utilisation des contributions

En 2021, nous avons perçu des contributions en faveur de la formation professionnelle de l'ordre de CHF 990'739.06, soit une légère diminution par rapport à l'année 2020. La masse salariale industrielle soumise à la contribution est ainsi de CHF 561 millions. Les frais de gestion de l'année 2021 sont stables et représentent ainsi 7.2% des sommes encaissées.



### Prestations en faveur des apprentis

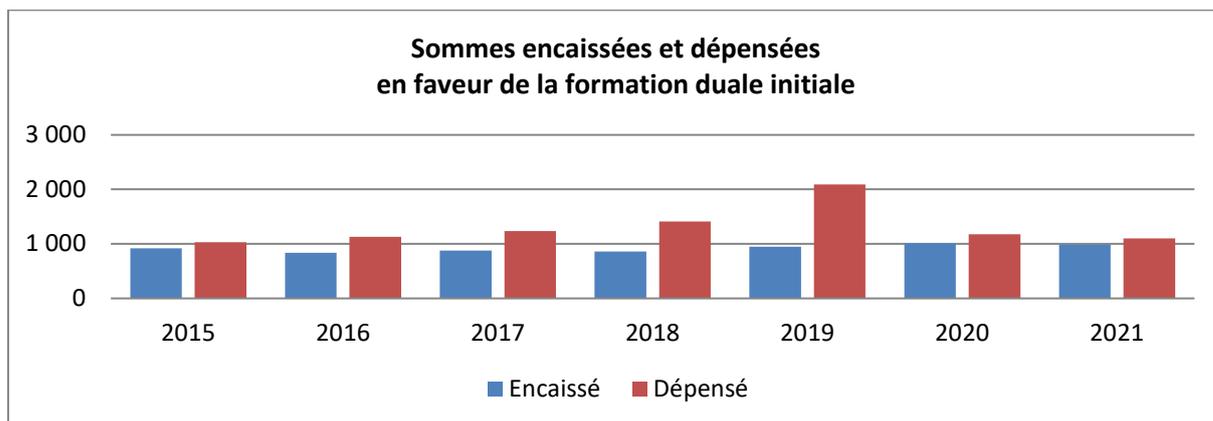
Notre soutien financier a essentiellement porté sur la prise en charge des frais liés aux cours interentreprises et à la préparation aux examens, en allouant un montant supérieur à CHF 438'000.- pour cette tâche. 208 apprentis ont participé aux cours interentreprises (CIE). Il y a eu un recul dans les nouveaux contrats à la rentrée d'août 2021, notamment chez les polymécaniciens.

### Maintien de la classe de préapprentissage de l'Ecole de la transition

Un enseignant stagiaire de l'Ecole de la transition (anciennement Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion) a assuré l'accueil de 32 jeunes.

### Apprentis sous contrat avec le Centre de formation vaudois de l'industrie (CFVI)

En 2021, 5 apprentis étaient directement sous contrat. Cette classe est complétée par 10 apprentis provenant d'entreprises partenaires qui ne disposent pas du parc de machines leur permettant de former un apprenti sur les deux premières années. Cela porte à 15 les apprentis sous contrat avec le CFVI.



### Prestations en faveur de la promotion de l'apprentissage

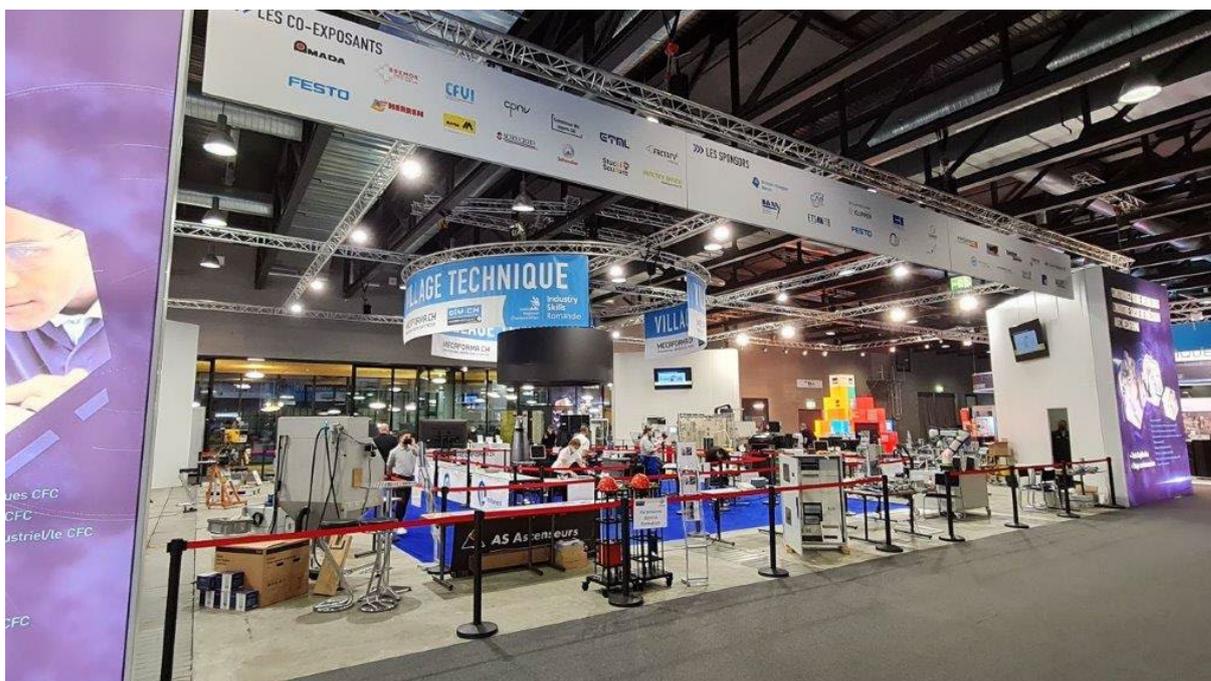
Après une année 2020 perturbée par la pandémie, qui a causé l'annulation du Salon des métiers, un travail important a été accompli en 2021.

Un concept de remplacement du Salon des métiers 2020, appelé les webinaires des métiers, a été mis sur pied au printemps 2021. Ces rencontres interactives en ligne, d'une durée de 60 minutes, ont permis aux élèves de 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> année de découvrir les métiers de l'industrie des machines le samedi 13 mars 2021. Les enfants et leurs parents ont pu suivre des présentations animées par les apprentis et les formateurs du Centre de formation vaudois de l'industrie. Ils ont pu également interagir avec les intervenants, poser leurs questions et demander des précisions.

En automne, le Salon des Métiers et de la Formation Lausanne a accueilli plus de 46'000 élèves, enseignants, parents et jeunes en quête d'une formation. Une belle continuité pour ce salon qui se veut être un outil et une aide pour le choix professionnel des jeunes du canton de Vaud. Cette fréquentation constitue une augmentation de 10% par rapport à la dernière édition en présentiel ! Le GIM-CH était sur place avec son stand « Village Technique » d'une surface de 444 m<sup>2</sup> où ont été présentés les métiers suivants aux jeunes et aux parents par des formateurs et des apprentis de sociétés membres :

- Agent/e technique de matières synthétiques CFC ;
- Automaticien/ne CFC ;
- Constructeur/trice d'appareils industriels CFC ;
- Dessinateur/trice - constructeur/trice industriel/le CFC ;
- Electronicien/ne CFC ;
- Mécanicien/ne de production CFC ;
- Monteur/euse - automaticien/ne CFC ;
- Opérateur/trice de machines automatisées CFC ;
- Polymécanicien/ne CFC.

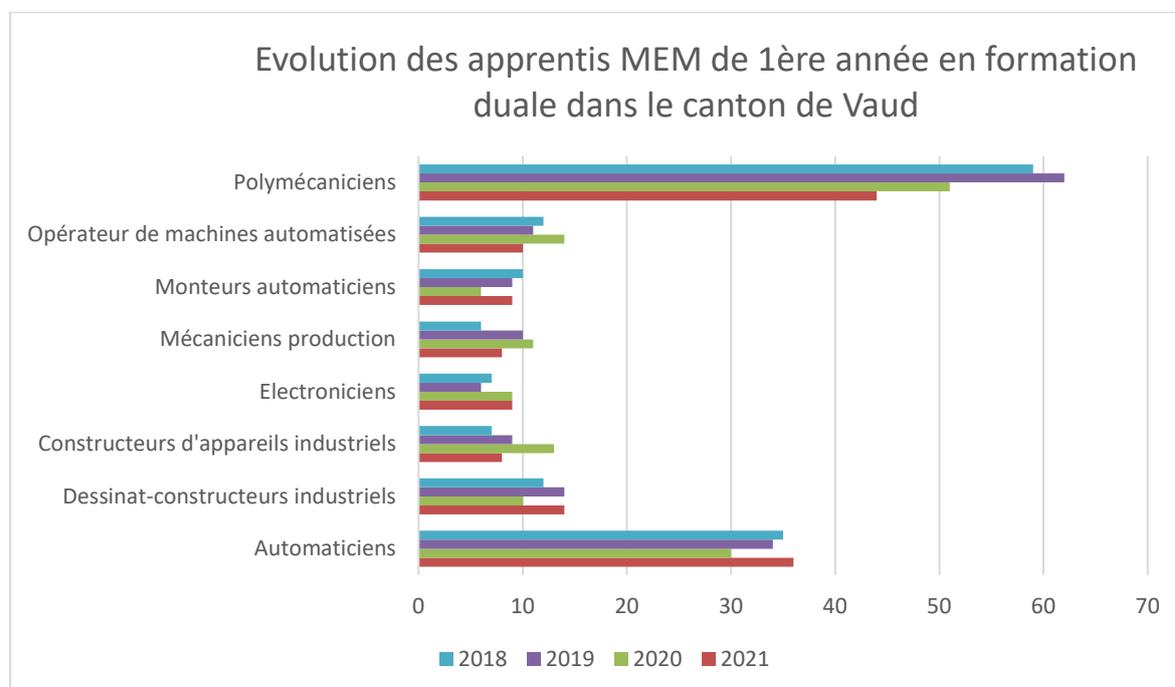
Ecoliers, enseignants, parents et jeunes sont venus de tout le canton de Vaud pour visiter cette édition du Salon des Métiers et de la Formation, à nouveau possible en présentiel.



Quatre stages en immersion dans des entreprises sous forme de visites guidées accompagnés de travaux pratiques ont été organisés en 2021. Ils sont destinés aux jeunes de 14 à 17 ans.

#### Commissaire professionnel

La Fondation MEM finance en partie le poste de commissaire professionnel de la branche MEM occupé par M. Dominique PILLONEL.



On enregistre certes des variations importantes d'une année à l'autre, notamment dans les effectifs de polymécaniciens. Ces variations s'expliquent parfois par les périodes de crise que traverse notre secteur. Il faut également tenir compte de cycles d'engagement d'apprentis.

### Nouveau Centre de Formation Vaudois de l'industrie

Le Centre de formation vaudois de l'industrie, créé en 1989 par le GIM-CH, connaît un nouveau développement. Le GIM-CH, associé à l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA-Vaud) et au Fonds interprofessionnel de prévoyance, géré par le Centre Patronal, bâtissent un nouveau centre de formation commun au sein d'Y-Parc à Yverdon-les-Bains.

Le choix d'Yverdon-les-Bains est avant tout géographique ; elle est bien desservie par l'autoroute avec sa propre sortie, ainsi que par les CFF, en ligne directe. Depuis Lausanne, Vallorbe, Orbe et Payerne, tous les chemins mènent au centre de formation YMECA à Yverdon-les-Bains. De plus, les bassins industriels neuchâtelois, fribourgeois, voire jurassien sont importants. Cela a son intérêt en matière de formation continue.

Le Nord Vaudois est une région homogène, très soudée et suffisamment petite pour que les réseaux relationnels soient denses. Economiquement, elle est tournée autour d'Yverdon-les-Bains et de Payerne, deux villes où la mécanique et la formation ont une bonne presse.

Yverdon-les-Bains a de plus l'avantage d'avoir un riche tissu industriel allant jusqu'à Vallorbe avec de grandes sociétés formatrices. Dans la Broye, des nouvelles usines sont présentes avec des centaines de collaborateurs, offrant ainsi de nombreuses perspectives en matière de formation continue et d'apprentissages.

Le choix de s'associer avec l'UPSA-Vaud découle de la volonté de collaborer avec une association professionnelle active aussi dans la formation professionnelle des métiers au sein du pôle d'apprentissage industrie et mécanique. Outre la formation duale, des synergies futures pour l'organisation de cours de formation supérieure sont possibles.

Ce nouveau centre permettra aussi de disposer d'une surface doublée par rapport aux locaux actuels à Vufflens-la-ville. L'objectif est d'accueillir les apprenti(e)s pour la rentrée 2023.

### Formation continue

Depuis 2004, année de constitution de notre Fonds, plus de 800 demandes de soutien financier ont été acceptées par la Fondation MEM, soit pour de la formation continue, soit pour de la formation professionnelle. Cette année, 22 entreprises ont fait appel à la Fondation pour la formation continue de leurs employés. Certaines l'ont fait une fois, d'autres ont déposé plusieurs demandes. En 2021, la Fondation MEM a accordé des soutiens essentiellement pour des cours de langues, des cours de caristes ainsi que des Certificate of Advanced Studies (CAS) et Diploma of Advanced Studies (DAS) et plusieurs brevets et diplômes fédéraux.

# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Affaire traitée par  
Révision/CO/Pe  
2/2

Au Conseil de fondation de la  
**Fondation pour la formation et le  
perfectionnement professionnels des  
métiers machines, électrotechnique et  
métallurgie (MEM)**

Paudex

2021

Lausanne, le 21 avril 2022/hl

## RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de votre fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021, que nous reproduisons en annexe, dont :

- le total du bilan s'élève à Fr. 2'856'587.06

et dont :

- le compte de résultat présente pour  
l'exercice 2021 un excédent de produit de Fr. 2'876.93

porté en augmentation du Fonds pour la formation duale.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes annuels et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, au Règlement sur la surveillance LPP et des fondations (RLPPF) et aux statuts.

L'organe de révision  
**Ofisa Berney Associés SA**



Audit

Juridique

Comptabilité

Fiscalité

Payroll

Corporate finance & Consulting

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

**Bilan au 31 décembre**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>ACTIF</b>		
Actifs circulants	2 856 587.06	2 806 320.83
<i>Actifs disponibles</i>	<i>2 130 836.06</i>	<i>1 846 092.33</i>
Compte Postfinance	1 130 851.91	1 846 092.33
Compte Banque Cantonale Vaudoise	499 984.15	-
Compte à terme Raiffeisen	500 000.00	-
<i>Actifs réalisables</i>	<i>725 751.00</i>	<i>960 228.50</i>
Débiteurs	255 751.00	487 478.25
Provision pour pertes sur débiteurs	-50 000.00	-50 000.00
Prêt au GIM-CH	400 000.00	400 000.00
Compte-courant GIM-CH	120 000.00	122 750.25
Actifs immobilisés	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Machines	p.m.	p.m.
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 856 587.06</b>	<b>2 806 320.83</b>
<b>PASSIF</b>		
Capitaux étrangers à court terme	163 647.20	23 257.90
Créanciers	163 524.20	22 617.50
Débiteurs momentanément créanciers	123.00	640.40
Capitaux étrangers à long terme	1 485 000.00	1 578 000.00
Provision pour nouveau CFVI Yverdon	1 200 000.00	1 200 000.00
Provision pour déménagement CFVI	120 000.00	120 000.00
Provision nouveau projet de communication	100 000.00	100 000.00
Provision pour achat de machines	65 000.00	158 000.00
Capitaux propres	1 207 939.86	1 205 062.93
Fonds pour la formation duale :		
- état au 1er janvier	523 709.75	523 253.13
- attribution/dissolution année en cours	2 876.93	456.62
- état au 31 décembre	526 586.68	523 709.75
Fonds pour la formation continue		
- état au 1er janvier	661 579.13	661 579.13
- attribution année en cours	-	-
- état au 31 décembre	661 579.13	661 579.13
Apport du fonds paritaire de la métallurgie vaudoise	19 774.05	19 774.05
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 856 587.06</b>	<b>2 806 320.83</b>

Compte de résultats du 1er janvier au 31 décembre

	2021	2020
<b>Produits d'exploitation</b>		
<i>Contributions :</i>	<i>1 387 101.75</i>	<i>1 373 714.95</i>
- des employeurs (0.18 %)	990 739.06	1 010 479.00
- des employés (0.07 %)	388 065.19	392 964.00
- des années antérieures	8 297.50	-29 728.05
<i>Autres produits</i>	<i>34 431.00</i>	<i>33 484.00</i>
Rétrocession FONPRO	34 431.00	33 484.00
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>1 421 532.75</b>	<b>1 407 198.95</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
<i>Frais de gestion et d'administration</i>	<i>-128 855.45</i>	<i>-96 653.65</i>
Honoraires du Centre Patronal	-81 615.50	-80 000.00
Débours de secrétariat	-4 000.00	-3 298.20
Indemnités	-7 560.00	-6 480.00
Frais de séances	-1 046.70	-562.30
Site internet	-198.20	-2 250.00
Organe de révision	-2 907.90	-2 907.90
Frais juridiques	-5 331.10	-
Pertes sur débiteurs	-26 196.05	-1 155.25
<i>Autres charges</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Charges de formation</i>	<i>-1 280 571.30</i>	<i>-1 300 300.40</i>
Formation duale initiale :		
Soutien à la formation duale initiale	-438 638.20	-307 267.20
Provision pour déménagement CFVI	-	-120 000.00
Provision nouveau projet communication	-	-100 000.00
Promotion de la formation duale initiale	-430 000.00	-300 000.00
Provision pour achat de machines	-65 000.00	-158 000.00
Soutien classe apprentis	-166 000.00	-166 000.00
IndustrySkills Romandie	-	-25 000.00
	<u>-1 099 638.20</u>	<u>-1 176 267.20</u>
Formation continue :		
Soutien à la formation continue	-180 933.10	-124 033.20
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-1 409 426.75</b>	<b>-1 396 954.05</b>
<i>Charges et Produits exceptionnels</i>	<i>-</i>	<i>838.20</i>
Produits exceptionnels	-	838.20
<b>Résultat avant intérêts</b>	<b>12 106.00</b>	<b>11 083.10</b>
<i>Charges et Produits financiers</i>	<i>-9 229.07</i>	<i>-10 626.48</i>
Charges financières	-9 229.07	-10 626.48
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 876.93</b>	<b>456.62</b>

## 6. Apprentissages soutenus

---

La loi concerne l'encouragement à la formation des apprentis en système dual et l'encouragement à la formation continue. Contrairement à ce que l'intitulé de la loi peut laisser croire, il s'agit de soutenir toutes les formations ou professions que l'on peut retrouver dans les différentes branches de l'industrie soumises à la loi. La référence aux métiers machines, électrotechnique et métallurgie désigne une orientation générale. La liste des formations en apprentissage peut ainsi évoluer avec le temps. Nous relèverons, de façon non exhaustive, les apprentissages soutenus dès lors qu'ils sont suivis dans une entreprise bénéficiant des prestations du fonds :

- Polymécanicien
- Mécanicien de production
- Automaticien
- Dessinateur – constructeur industriel
- Constructeur d'appareils industriels
- Electronicien
- Opérateur sur machines automatisées
- Logisticien
- Monteur automatique
- Employé de commerce
- Agent technique des matières synthétiques
- Horloger
- Praticien en mécanique
- Mécanicien sur machines agricoles
- Micromécanicien

## 7. Règles pour l'attribution des soutiens

---

Nous vous rappelons de consulter sur notre site Internet [www.fondationmem.ch](http://www.fondationmem.ch) le guide, qui vous renseignera sur les différents soutiens dont vous pouvez bénéficier, ainsi que sur la procédure à suivre pour préparer les dossiers. Nous rappelons que le Conseil met à jour chaque année les prescriptions concernant les modalités d'octroi ou de refus des soutiens en faveur de la formation continue. Ces prescriptions sont disponibles sur Internet.

La principale nouveauté permet à un employé qui a payé sa formation de présenter une demande de soutien dans un délai de cinq ans entre l'obtention du titre après examen et le moment du dépôt de sa demande, pour autant que cette personne ait cotisé à la Fondation MEM.

Fondation MEM  
Alain Chapuis, Administrateur  
p.a. Centre Patronal  
Case postale 1215  
1001 Lausanne  
Tél. 058/ 796.33.42  
[info@fondationmem.ch](mailto:info@fondationmem.ch)  
[www.fondationmem.ch](http://www.fondationmem.ch)